



Assemblée générale OSADOC 2019– Procès verbal

**Le samedi 04 mai 2019 à 14 h 30
au centre culturel « Devezou » à Montferrier**

- **Volet statutaire**
 - Introduction, présentation de l'ordre du jour
 - Approbation du PV de l'AG 2018 (vote)
 - Présentation du rapport moral 2018 (vote)
 - Présentation du compte financier 2018 (vote)
 - Budget initial 2019
 - Cotisations et droits d'inscriptions
 - Vote budget initial (BI) 2019 (y compris cotisations et droits d'inscriptions)
- **Perspectives 2020**
- **Questions diverses**

Introduction, présentation de l'ordre du jour, vérification du quorum

Le Secrétaire rappelle que les statuts prévoient que l'assemblée peut valablement délibérer en présence de 50 % des membres à jour de leur cotisation.

Sur les 58 membres à jour de leurs cotisations 42 sont présents ou représentés car ils ont remis leur « pouvoir ». Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Secrétaire présente l'ordre du jour et remercie les membres pour leur présence. Il rappelle que les mineurs de – de 16 ans ne peuvent prendre part au vote.

1. Approbation du PV de l'AG 2018

Le PV de l'AG 2018 était joint à la convocation de la présente AG.

Le Président demande à l'Assemblée de faire part de ses éventuelles remarques sur ce PV. En l'absence de remarque il met ce rapport au vote.

Résolution : l'Assemblée générale approuve le PV de l'AG 2018 (5 abstentions).

2. Présentation du rapport moral 2018

Le Président présente le rapport moral 2018 en l'inscrivant dans la période 2015-2019.

Créée le 14 juillet 2014, l'association de l'Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie a solidement ancré son projet associatif « d'éducation à la pratique musicale amateur en orchestre symphonique ouvert au plus grand nombre et sans discrimination autre que le niveau musical prérequis ».

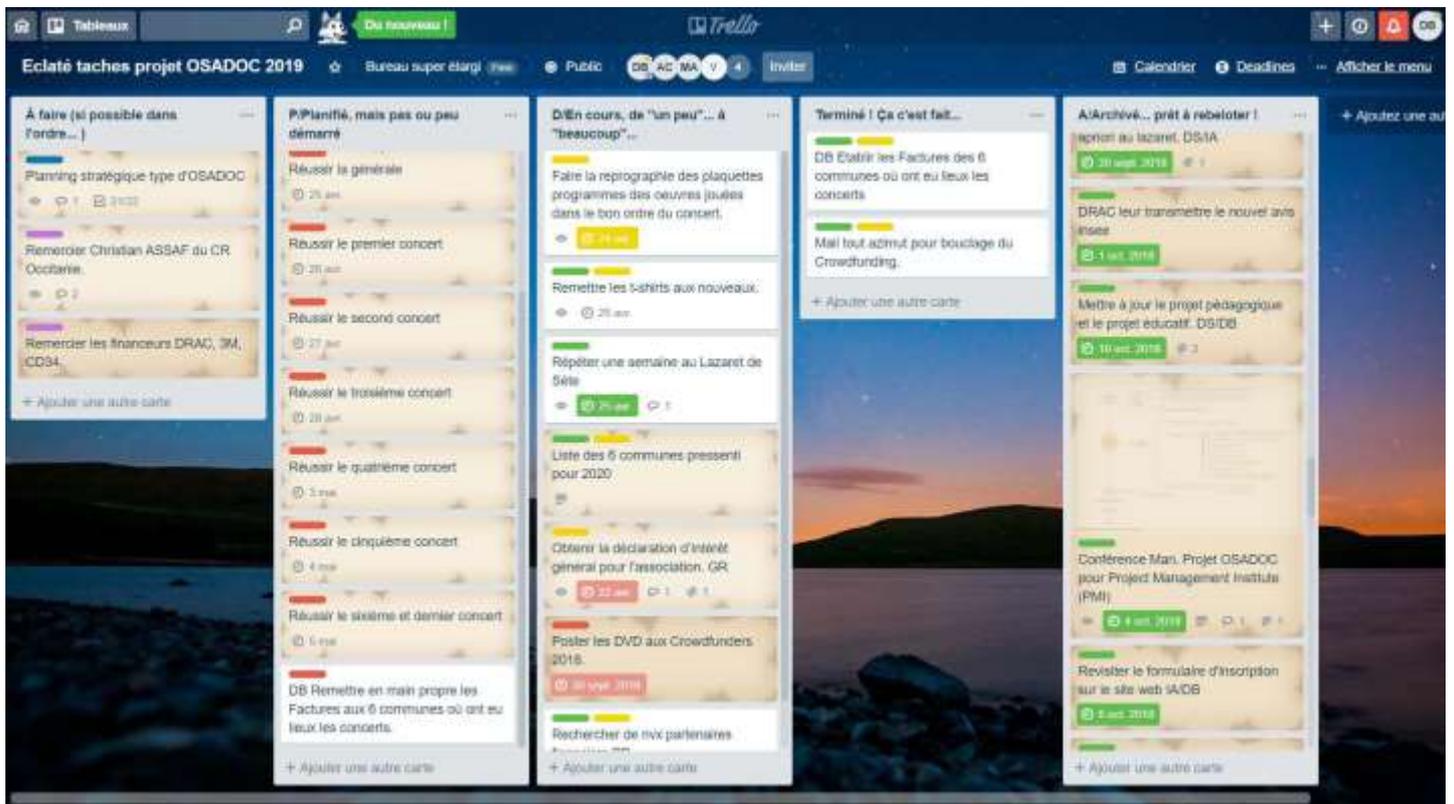
➤ Organisation et fonctionnement de notre gouvernance associative.

Notre mode de fonctionnement est désormais intégré sous Saas. Ce qui facilite le partage et la coordination entre les membres du bureau et permet de pouvoir, aisément et à tous moments, échanger et/ou de transférer les commandes de notre organe gestionnaire.

Depuis la mi-septembre la tenue de 3 réunions du Bureau associatif, élargi au comité technique et artistique, a permis de réunir les conditions du succès pour cette nouvelle saison 2019.

Le projet musical est parfaitement maîtrisé et piloté par notre Directeur Artistique/chef d'orchestre Lionel Giroud et son équipe de 6 chefs de pupitre. Il en est de même du projet d'animation pareillement maîtrisé et piloté par notre directeur de séjour David Seignobos et son équipe d'animateurs. Quant aux modalités organisationnelles et fonctionnelles de l'organe gestionnaire elles sont préprogrammées et se déploient comme en un « management de projet » consultables gratuitement à tout moment sur Trello®.

<https://trello.com/b/jPdHiSGb/eclat%C3%A9-taches-projet-osadoc-2019>



Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une

association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : osadoc@free.fr Président Daniel BOULANGER N°SIRET 808 207 161 00023 IBAN :FR7610278089630002067050177

➤ Gestion de notre organisation et de notre environnement.

Au total, depuis la saison 2015 et jusqu'à cette année 2019, ce n'est pas moins de 200 000 € de budget cumulé que nous avons sollicité, collectés, puis utilisés au service de notre projet.

La répartition par poste de cette mobilisation, sur la période 2015/2019, est la suivante :

- 39 % = cotisations et droits d'inscriptions.
- 23 % = collectivités territoriales avec lesquelles nous avons passé des conventions essentiellement avec le Conseil Départemental, désormais la DRAC et l'Occitanie nous ont rejoints, (la métropole qui n'est plus à nos côtés faute d'adéquation à leurs orientations stratégiques et à la raréfaction de crédits discrétionnaires). Parmi ces collectivités territoriales les six communes qui nous accueillent, ainsi que la commune de Grabels qui nous fait l'honneur de nous soutenir tous les ans à hauteur de 400 € depuis notre « re-creation ».
- 5 % = Caisse des Dépôts qui n'est plus à nos côtés depuis l'année 2018 (jamais plus de trois ans...).
- 17 % = différentes entreprises qui nous ont soutenus et nous soutiennent encore à ce jour au nombre desquelles nous avons pu compter SNCF/GenAPI /ORCHESTRA/SEPT/OCC'VIA/et depuis deux ans le CE d'Orange-DTSI.
- 12 % par les dons faits, soit au travers nos opérations de Crowdfunding ou d'opérations dites « cocotte », ainsi que les précieux...
- 4 % qui nous ont été apportés au titre de bénéficiaire des concerts de soutien organisés par nos amis de l'Orchestre National de Montpellier.

A cela il faudrait ajouter (non valorisés dans nos budgets) les appuis sous forme d'avantages en nature, et c'est beaucoup... par nos amis du conservatoire à rayonnement régional de Montpellier qui nous prêtent leurs percussions, à quoi s'ajoutent des locaux pour répéter ainsi que divers autres matériels... Le tout avec beaucoup de bienveillance (et celle de la métropole de Montpellier).

➤ Cette activité d'Osadoc nous a permis année après année de :

- préparer du mieux possible des séjours et des programmes musicaux « ambitieux et jubilatoires » pour le plus grand bénéfice de tous !
- mettre en place un plan et un calendrier d'actions au nombre desquels figurent des partenariats solides avec des compositeurs (cette année Michel MARRE) et nombre de collectivités territoriales (Intercommunalités incluses). Il en est de même pour les relais de communication.
- développer un maillage des membres actifs et associés entre 2015 et 2019 qui nous permet aujourd'hui de compter sur un réseau de 200 membres, passés et présents et sur un socle de 19 communes partenaires pour 30 concerts délivrés depuis notre « re-création ».

➤ Je terminerai par quelques considérations générales de notre fonctionnement :

- Nous avons porté auprès de la DDFIP une demande de reconnaissance d'association dite « d'intérêt général », qui confère une reconnaissance auprès de l'administration fiscale et permet des exonérations.
- Notre bureau s'appuie sur tous ses **partenaires territoriaux** et **principaux organismes de soutien** et d'organisation de l'économie musicale régionale, ce qui confère à notre association une chaîne de relais efficace en Hérault pour l'instant et dans un futur proche en Occitanie pour envisager pouvoir mettre en place des spectacles sur un territoire plus étendu.

- En termes d'infrastructures, nous sommes conscients de l'importance que revêtent pour nos adhérents, les questions de sécurité et de confort des aménagements d'accueil. C'est pourquoi nous continuons à travailler avec le Lazaret de Sète pour collaborer toujours plus étroitement.
- Il faut sans attendre, nous impliquer tous (chaque Osadociens...) dans le fonctionnement de notre OSADOC pour alimenter la réflexion et orienter les choix de ceux que nous sommes et qui vous représentons. Cette année Mathilde et Valentine nous ont rejoints au bureau et siègent désormais parmi les membres du bureau élargi au comité technique et Artistique. Il va de soit que si d'autres musicien.ne.s sont candidat.e.s qu'ils n'hésitent pas à se manifester !

Résolution : l'Assemblée générale adopte le rapport moral et le bilan pluriannuel (2 abstentions) présenté par le Président et donne quitus au bureau.

3. Présentation du compte financier saison 2018

La Trésorière rappelle que le suivi financier de l'association se fait par « saison musicale » soit du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N. Le tableau de bilan financier (voir ci-dessous) de la saison 2018 a donc pour période de référence « du 1 juillet 2017 au 30 juin 2018 ».

Le compte financier ci-dessous est présenté en séance.

Compte de Résultat

OSADOC (association) - Période du 01/07/2017 au 30/06/2018 (document généré le 21/04/2019)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706100 - Droits d'inscription liés au séjour éducatif	14 941,00	
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	4 500,00	
740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental	5 085,00	
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	8 500,00	
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	8 500,00	
754000 - Dons et Collectes	3 780,00	
756000 - Adhésions	855,00	
Total	46 161,00	

CHARGES D'EXPLOITATION		
604000 - Achats d'études et prestations de services		-2 068,62
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités		-266,28
606800 - Autres matières et fournitures		-383,29
610000 - Services extérieurs		-100,00
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciens, animation)		-247,00
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)		-230,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)		-191,49
618100 - Documentation générale		-15,00
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		-49,65
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)		-620,52
625100 - Voyages et déplacements		-2 689,14
625700 - Réceptions		-16 983,95
626000 - Notes de frais - Frais postaux et télécommunication		-838,38
641000 - Rémunérations du personnel		-9 759,74
645100 - Cotisations à l'Urssaf		-5 971,00
645800 - Cotisations aux autres organismes sociaux		-1 082,97
Total		-41 497,03
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 663,97

La saison musicale 2017/2018 s'est ainsi soldée par un résultat positif de 4.664€ (p.m. : + 2.621 € l'an passé).

Les points ci-dessous sont mis en avant :

- 46.161 € de recettes
- Le poids des cotisations et participation aux frais est important (près de 16.000 €). Toutefois notre équilibre reste fragile et la recherche de subventions reste un exercice indispensable mais de plus en plus compliqué.
- 41.497 € de dépenses.
- Sur la base de 55 musiciens amateurs cotisants inscrits au séjour puis aux 6 concerts, le prix de revient réel pour chacun devrait être de 754 €. Il est ramené à 320 € *prix moyen réel payé* par chaque musicien grâce aux subventions des collectivités, des mécènes et des donateurs.

Explications données par rapport à contenu de certains postes : prestations de service ; salaires et cotisations...

Echange sur coût du Lazaret jugé trop couteux par certains. Effectivement cher mais très adapté à notre demande. Il pourrait être envisagé de se rapprocher du Lycée Georges Fraiche pour voir si offre adaptée existe.

Sur ces bases et après échanges, le rapport financier de la saison 2017-2018 est mis au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier présenté par la Trésorière et donne quitus au bureau.

4. Présentation programme 2019

Les 6 concerts prévus sont les suivants :



Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une

association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : osadoc@free.fr Président Daniel BOULANGER N°SIRET 808 207 161 0023 IBAN :FR7610278089630002067050177

5. Budget initial 2019

Budget prévisionnel 2019		Bureau bénévoles 350H	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE AMATEUR D'OCCITANIE (OSADOC)			
OSADOC 2019		OSADOC 2019	
Dépenses	prévisionnel	Recettes	prévisionnel
Encadrement Pédagogique & Educatif	18 010 €	Sponsors & Mécènes	3 500 €
Par CEA (63% Sal net + 10% cotis sal + 26% Cotis Pat)			
Masse salariale Prof stage, chef et raccords		CE d'Orange DTSI	3 500 €
*répétition cordes (3h x 3 professeurs)			
*répétition tutti (3h x 6 professeurs), +raccords + stage			
*masse salariale L.G(répétitions, stage et raccords)		Subvention de fonctionnement	12 050 €
Supplément URSSAF		Conseil Régional d'Occitanie	4 500 €
Masse salariale animateurs et directeur stage		CD34 Culture educ musicale M. CALVAT	4 000 €
*masse salariale directeur stage (1 BAFD)			
*masse salariale 3 animateurs (3 BAFA) + 1 stagiaire BAFA		MMM	0 €
		Subvention Lazaret 1% du CA	150 €
Contrat GUSO régisseur technique JPM			
*(repérages, stage et concerts, renfort)		SUBV Mairie Grab Subvention	400 €
		OONM concert de soutien	
Frais hébergements	15 000 €	DRAC	3 000 €
*hébergement pension complète 6 jours et 5 nuits			
Frais annexes	9 220 €	Les chiffres en rouges n'ont pas été pris en compte	
*communication	2 500 €	Dons	3 728 €
*assurances	340 €	Divers donateurs	728 €
*Commande œuvre contemporaine auprès De Michel MARRE	1 400 €	Crowdfunding	3 000 €
*location véhicule pour transport percussions + praticables	1 000 €		
*transport collectif des stagiaires	1 000 €		
*achat/location de partitions (Béatrice incluse)	800 €	Droits d'inscription au stage	15 102 €
*location d'instruments de percussions	0 €	*30 mineurs x 285 € second à 224 €	8 550 €
*location salles répétitions	230 €	*14 étudiants x 306 €	4 284 €
*Droits CMF + SACEM	500 €	*7 adultes x 324 €	2 268 €
*frais divers + pharmacie + malette pédagogique	400 €	*4 encadrants anim/éduc x 0 €	0 €
*frais de représentation concert de soutien choco+leurs solistes	250 €	Supplément chambre single	450 €
*gouters, pauses café (répétitions et stage)	300 €	5 chambres "single" x 90€	450 €
*Tee-shirt orchestre	500 €	Cotisations associative 15€/musicien	900 €
		*60 x 15€	900 €
*versement paypal	0 €		
*frais bancaires	0 €	Partenariats communes et comcom d'accueil	7 500 €
*Dernier repas en tutti à Perret	0 €	*6 communes (6*1250€) Subvention partenariat	7 500 €
Evénements exceptionnels	1 000 €	Dons exceptionnels	0 €
Imprévu	500 €		
Petites Réparation instrument divers	500 €		
TOTAL DES DÉPENSES	43 230 €	TOTAL DES RECETTES	43 230 €

Le budget prévisionnel pour la saison 2019 s'élève à 43.230 € (cf. détail dans le tableau ci-dessus), en baisse par rapport au BI 2018. La proposition de budget est soumise au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019

Pour la saison 2019/2020 il est proposé de maintenir à 15 € le montant de la cotisation. Cette proposition est soumise au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le montant des cotisations pour la saison 2019/2020 qui sera de 15 € par membre. Egalement maintien du prix du séjour.

Situation de trésorerie 10.000 € de trésorerie ce qui permet de démarrer la saison.

Cette année la DRAC, le CD34 et la Région Occitanie, nous ont simultanément fait savoir qu'ils délivreraient leurs notifications d'affectation de subvention seulement au 07 juin pour des raisons d'installation d'un nouveau « logiciel plateforme commune dit « Grand angle ».

6. Perspectives

Le Président présente une piste d'évolution pour OSADOC

Evolution pour 2020 (année des élections municipales) : En termes de production artistique, nous sommes en pleine réflexion avec le conseil départemental et la DRAC pour faire évoluer notre projet dans un premier temps vers la création d'un orchestre symphonique junior dans une logique de « filière de musiciens ». Ce projet pour réussir doit intégrer la mutation professionnelle de Lionel GIROUD notre chef d'orchestre, légitime visionnaire et porteur de notre projet musical et artistique, dans la future coordination de projet entre OSADOC et OSADOC junior. Nous en saurons beaucoup plus une fois les partenaires politiques territoriaux consultés...

Dans la mesure du possible notre participation future aux différents forums, réunions, organisées par les collectivités territoriales afin de comprendre leur programmation culturelle respective et voir comment nous y intégrer au mieux, renforcera la visibilité et l'évolution de notre association OSADOC.

Seule une cohésion indéfectible assurera le succès de notre projet associatif. Aujourd'hui, on ne peut plus gagner seul. C'est fort d'une base d'adhérents et de partenaires actifs et unis que l'OSADOC atteindra ses objectifs, et partant, la poursuite de sa mission auprès des musiciens amateurs et des territoires ruraux en matière « d'éducation à la pratique musicale amateur en Orchestre Symphonique » pour le plus grand plaisir du public qui vient nous écouter et... le nôtre à jouer pour eux !

7. Questions diverses

- Le bureau demande si personnes volontaires pour apporter un appui à la Trésorière pour gérer les inscriptions et appels pour renseignements. Proposition de Maeva d'apporter un appui.
- **Q** : Le recours au chant est-il une orientation musicale souhaitée dans la durée ? Si oui sonorisation à améliorer. **Réponse** : cela a été une question d'opportunité. Ce n'est pas une orientation souhaitée. A l'avenir plus de classique pourrait être proposé.
- Offre de service bénévole de M. NATARRIANI pour apporter un appui/conseil dans la préparation des intermèdes... Le mercredi après-midi du séjour.

En l'absence d'autres questions, l'assemblée générale prend fin à 15 H 50.

Daniel BOULANGER
Président

Guillaume RANDRIAMAMPITA
Vice-Président, Secrétaire

Isabelle Albert
Trésorier